

LE COUT DES VACANCES



Estimer le coût de ses vacances

o Les frais d'adhésion

Par exemple pour les Auberges de Jeunesse, centres de vacances du tourisme associatif ...

o Les frais de réservation

Si vous faites une réservation, celle-ci peut avoir un coût (pourcentage, forfait, acompte, arrhes à régler d'avance)

o Les frais d'assurances

En fonction de votre séjour, prévoir une assurance supplémentaire pour le temps du séjour, pour le véhicule loué, pour les accidents de la vie domestique, pour le rapatriement (cette assurance est souvent associée au fait de détenir une carte bancaire internationale ou à l'assurance accidents de la vie).

Annulation toutes causes, bagages, retard de transport, responsabilité civile, assistance rapatriement, frais médicaux, capital accident...

Renseignez-vous :

- votre assureur
- Fédération Française des Sociétés d'Assurance : 01 42 47 90 00
<http://www.ffsa.fr/>

o Les frais d'annulation

Dans une situation incertaine (santé, situation familiale, précarité), prévoir ces frais si aucune assurance annulation n'est prise

o Les achats divers à la préparation

Maillots de bain, crèmes solaires, équipements pour activités diverses (voire aussi la location possible sur place), pique-nique pour le trajet ...

o Les frais de transport

Révision du véhicule si nécessaire, carburant, péages, billets de train, d'avion, de bus ...

- **Les frais d'hébergement**

Coût du séjour, petits déjeuners, déjeuners, dîners, taxes de séjours, électricité, gaz, bois de chauffage, location de draps, ménage ...

- **Les frais d'alimentation**

Coût des achats alimentaires (petits déjeuners, déjeuners, goûters, dîners).

- **Les frais de loisirs**

Sorties, activités, location d'équipement, cinéma, piscine, ...

- **Les frais divers**

Glaces, souvenirs, hygiène, pharmacie ...

- **Les frais de location de matériel**

Voir frais de loisirs.

- **Les frais d'état civil, de dossier**

Passport : 86 euros pour un adulte,
42 euros pour les 15 - 18 ans,
17 euros pour les moins de 15 ans
(30 euros en urgence, mais valable 1 an seulement)

Renseignements :

- votre mairie
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

- **Les frais de vaccination**

Si vous partez à l'étranger, différents vaccins peuvent être nécessaires

Renseignez-vous

- votre mairie
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F720>

Documentation :

Comité Régional du Tourisme de Bourgogne
<http://www.bourgogne-tourisme.com/>
Délégation Régionale du Tourisme (Bourgogne)
03 80 42 84 05
Informations pour les voyages à l'étranger
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Maj - janvier 2017

